

INFORMATION DES CONSOMMATEURS SUR LES PRIX

La profession d'architecte est une profession réglementée soumise aux dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et du Code de déontologie des architectes.

MELLOW Architecture | Delphine Lafon | architecte DPLG

Société Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes de la région IDF sous le n°: S20485
Présidente: Delphine Lafon

Numéro d'inscription à l'Ordre des Architectes: 086047

Adresse 28, rue de Montmorency, 95320 Saint-Leu-la-Forêt
Téléphone : 06 70 37 23 86
courriel : agence@mellow-architecture.fr

Ayant pour activité : *L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.*

Informe: son aimable clientèle que les honoraires sont soumis à la règle du jeu de la libre concurrence et qu'ils sont donc fixés librement entre l'architecte et le client.

Les principaux paramètres permettant de calculer le montant des honoraires sont la complexité de l'opération ainsi que l'étendue et le contenu de la mission confiée.

Liste des principales missions proposées par l'agence*

- Conseil
- Etude préliminaire / Diagnostic / Faisabilité
- Conception du projet architectural
- Maîtrise d'œuvre d'exécution jusqu'à l'assistance à la réception
- OPC
- Ad'ap / mise en sécurité ERP
- Architecture d'intérieur
- Conception de mobilier dans le cadre d'un aménagement intérieur

*Si vous souhaitez connaître le contenu détaillé de ces missions veuillez nous contacter.

Rémunération

Pour la mission qui lui est confiée, l'architecte est rémunéré, **exclusivement par le maître d'ouvrage, sous la forme d'honoraires**, selon l'une des modalités suivantes, qui sera définie et arrêtée par contrat.

Le prix est exprimé hors taxe et hors frais direct.

Les honoraires sont payables au fur et à mesure de l'avancement à l'achèvement de chaque mission.

Visite de conseil : 249.00€ HT pour une durée d'environ 1h30 de rendez-vous.

Forfait pour un rayon de 7 km autour de l'agence, au-delà veuillez nous contacter pour tarifs détaillé.

Rémunération au temps à passer

Le forfait de rémunération est établi entre l'architecte et le client et est arrêté à la signature du contrat, en fonction du nombre d'heures nécessaires à la réalisation de la mission qui lui est confiée.

Pour estimer le coût de la mission calculée au temps à passer, les éléments suivants sont pris en compte :

- Le prix moyen horaire de l'agence qui est de : **100 € HT**
- La complexité de l'opération telle qu'il a pu l'apprécier au regard du programme et des informations transmises par le maître d'ouvrage
- du contenu et de l'étendue de la mission qui lui est confiée.
- du coût de l'assurance.

Rémunération au pourcentage

Les honoraires de l'architecte peuvent être ramenées à un pourcentage, fixé à la signature du contrat, qui s'applique sur le montant des travaux hors taxe et hors frais direct (calculer sur la base des indicateurs mentionnés ci-dessus).

Le taux de pourcentage varie en fonction de la complexité de l'opération qui est appréciée au regard du programme et des informations transmises par le client, ainsi que du contenu et de l'étendue de la mission confiée et du coût de l'assurance.

A la signature du contrat, le montant de la rémunération est provisoire et devient définitif à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD). Dans ce cas, le pourcentage s'applique sur l'estimation du coût prévisionnel HT des travaux établie par l'agence à ce stade de la mission.

Dans le cadre d'une mission complète, une revalorisation peut-être demandé à l'issue de l'opération. Dans ce cas, le pourcentage s'applique sur le montant HT final des travaux résultant du décompte général définitif (DGD) résultant de l'ensemble des marchés de travaux.

Frais directs

Quel que soit le mode de rémunération retenu, **les frais directs engagés par l'architecte dans le cadre de sa mission sont facturés en sus et ajoutés aux honoraires**, sauf si le contrat prévoit qu'ils sont inclus dans le calcul de la rémunération.

Frais d'ouverture de dossier : 250 € HT

Frais de reprographie : sur devis avec un minimum de 500 € HT

Frais Déplacements : (à partir de 7km, distance calculé sur la base de google.fr/maps) : distance x 0,60€ HT suivant tarification de l'agence + frais de péage éventuels.

Frais d'assurance sur mission de maîtrise d'œuvre : 0,85% du montant des travaux en base (taux indicatif qui peut être réévaluer suivant la complexité du projet)

Visite de conseil : 249.00€ HT pour une durée d'environ 1h30 de rendez-vous.

Forfait pour un rayon de 7 km autour de l'agence, au-delà veuillez nous contacter pour tarifs détaillé.

Il est également précisé que tous les autres frais supplémentaires ne pouvant être raisonnablement calculés à l'avance, ils seront facturés au fur et à mesure sur présentations de justificatifs.

Toute augmentation de la mission, toute remise en cause du programme ou du calendrier de réalisation, donnent lieu à l'établissement d'un avenant qui fixe notamment les honoraires correspondants.

Modalités de paiement

Le client s'engage à verser les sommes dues à l'architecte pour l'exercice de sa mission dans un délai de **7 jours** à compter de la date de réception de la facture, transmise pour chaque fin de phase suivant devis validé préalablement par le maître d'ouvrage. Passé ce délai, des intérêts moratoires sont dus au taux légal en vigueur x 10, sans mise en demeure préalable.

Prix HT & TVA

Le client est informé que la rémunération hors taxes versée à l'architecte est majorée de la TVA selon les taux en vigueur qui varient selon la nature de l'opération (*travaux neufs ou réhabilitation*) et du contenu de la mission confiée (*complète ou partielle*)

A titre indicatif

- Le taux plein est de 20 %

- Le taux intermédiaire est de 10 %

- Le taux réduit est de 5,5 %

TVA à 20% pour une mission partielle (étude).

TVA réduite à 10% pour une mission complète (étude + suivi réalisation).

Les spécificités des projets (programme, situation, contexte, complexité) pourront faire varier ces prix indicatifs.

Toute prestation fera l'objet d'un devis préalable.

Une équipe pluridisciplinaire est constituée suivant les besoins de votre projet, leurs prestations ne sont pas comprises dans les honoraires de l'agence.

Pour toute demande d'information complémentaire et détail de mission, merci de nous contacter par courriel